

COMMUNE DE BOISSEUIL

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL (Haute-Vienne)

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 18
Votants : 23

L'an deux mil vingt-deux, le 29 juin, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 juin 2022

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, Mme BOURGEOIS, Mme BRAILLON Eliane Annick, M. DOUDARD Christian, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, Mme MOREAU Aurore, M. NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M. VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme WISSOCQ Mathilde, Mme ASTIER Martine, M. BOURDOLLE Philippe, Mme DEBAYLE Michèle, M. EJNER Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : M. BIAD Brahim (Pouvoir à Mme BRAILLON Eliane), Mme BOUCHON Véronique (Pouvoir à M. LARROQUE Joël), Mme COQUEL Laure (Pouvoir à M. TOURNIEROUX Vincent), Mme HAY Salomé (Pouvoir à M. VILLAUTREIX Joël), Mme MOUMIN Manon (Pouvoir à M. SAUVAGNAC Bernard).

Secrétaire de séance : M. Joël LARROQUE

Affiché le : 01/07/2022

12. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et l'association horizons croisés concernant la saison culturelle 2022/2023.

La saison culturelle couvrant la période septembre 2022 / juin 2023 sera organisée par l'association Horizons Croisés et sera composée de 6 concerts avec la mise à disposition gratuite de l'espace culturel du Crouzy :

- Têtes Raides, le 14 octobre 2022,
- Ian Paice, le 24 novembre 2022,
- Elmer Food Beat et Wampas, le 26 novembre 2022,
- Jean-Louis Murât, le 26 janvier 2023,
- Murray Head, le 4 mars 2023,
- Frédéric Fromet, le 20 mai 2023.

Deux dates supplémentaires sont également prévues afin que l'association organise les concerts de son choix. Pour ces deux spectacles d'un jour maximum chacun, la commune mettra à disposition gratuitement l'espace culturel du Crouzy avec la partie technique prise en charge par l'association.

Une participation financière de 50 000 € sera versée à l'association Horizons Croisés dans le cadre d'une convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

- de valider le versement d'une subvention de 50 000 €,
- d'autoriser le Maire à signer la convention avec l'association Horizons Croisés ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,
- d'imputer les dépenses sur les articles prévus au budget principal de la commune de Boisseuil.

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

